



## Licenciement économique apprenti

Par **VDB78**, le **29/03/2013** à **12:00**

Bonjour,

La société dans laquelle je travaillais a été liquidée partiellement, c'est à dire que seule une partie a été rachetée. J'ai donc été licencié économiquement. Je suis une formation d'ingénieur en trois ans, j'en suis à ma deuxième année, il me reste un an et demi, je dois donc retrouver une nouvelle entreprise.

Dans le cadre du licenciement, je dois recevoir une indemnité égale aux salaires que j'aurais pu percevoir.

Je voudrais savoir si je peux percevoir cette prime même si je retrouve un nouvel employeur? Je n'ai trouvé aucun texte qui spécifie les modalités d'indemnisation.

Vers qui puis je me tourner afin d'obtenir une réponse?

J'ai également entendu dire que je ne pourrais pas percevoir cette indemnité si mon nouvel employeur fait partie du groupe qui a racheté mon ancienne entreprise.

Merci d'avance pour vos réponses.